

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AFFITTAZIONI DI CREDITI PÀ A PARTICIPAZIONI DI A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA À A CUSTRUZZIONI DI
L'ANNESSU EUGÉNIE (EHPAD È USLD) NANTU À U SITU
DI L'USPITALI NOVU DI U STILETTU**

**AFFECTATION DE CRÉDITS POUR LA PARTICIPATION DE
LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À LA CONSTRUCTION DE
L'ANNEXE EUGÉNIE (EHPAD ET USLD) SUR LE SITE DU
NOUVEL HÔPITAL STILETTU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération en date du 16 octobre 2017, le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de **8 M€** (sur un coût initial de 20 576 114 € TTC) pour financer la relocalisation et reconstruction de « l'annexe Eugénie », l'EHPAD et l'unité de soins longue durée (USLD), sur le site du Stiletto dans le cadre du projet plus global de reconstruction du centre hospitalier d'Aiacciu sur ce site.

L'EHPAD et l'USLD, gérés par le Centre Hospitalier d'Aiacciu, sont sous la tutelle conjointe de la Collectivité de Corse et de l'Agence Régionale de Santé, autorités de tarification de ces deux établissements.

La réalisation de ce « pôle » pour personnes âgées a comme objectifs de :

- Regrouper sur une entité géographique les prises en charge du sujet âgé ;
- Prendre en charge et accueillir les sujets âgés présentant des troubles du comportement et troubles cognitifs sévères ;
- Mettre en œuvre un tiers lieu favorisant les échanges et l'animation avec l'écosystème environnant (associations, scolaires, ...)
- Développer une architecture thérapeutique ;
- Conforter l'offre hôtelière ;
- Mettre en place des synergies logistiques et hôtelières avec les services supports du centre hospitalier (cuisine, linge, magasin généraux, pharmacie ...)

La surface de construction envisagée serait de 7 320 m² et comprendrait une unité d'hébergement EHPAD de 60 lits (dont 4 lits d'hébergement temporaire), une unité de vie adaptée (UVA) de 10 lits, un pôle d'activités de soins adaptés (PASA) de 14 places, une unité de soins longue durée (USLD) de 70 lits et un tiers lieu.

Cette opération, qui était liée au projet global de relocalisation de l'hôpital d'Aiacciu, a connu plusieurs mois de retard, et aujourd'hui le coût de la construction et l'inflation contraignent à ajuster son montant à hauteur de 31 408 923 € TTC (travaux et équipements inclus) et **29 408 923 € TTC** (études et travaux hors équipements).

	€ HT	€ TTC
Prestations Intellectuelles	2 885 672	3 462 806
Travaux et aléas	19 391 715	21 330 887
Révisions de prix et provisions	2 397 301	2 667 330
Mobilier/Equipements		2 000 000

Divers	1 623 250	1 947 900
		31 408 923

Le plan prévisionnel de financement de la phase travaux serait le suivant :

	€ HT	€ TTC	EHPAD	USLD
Prestations Intellectuelles	2 885 672	3 462 806	2 054 559	1 408 247
Travaux et aléas	19 391 715	21 330 887	12 656 083	8 674 803
Révisions de prix et provisions	2 397 301	2 667 330	1 582 586	1 084 745
Divers	1 623 250	1 947 900	1 155 732	792 168
Total	26 297 938	29 408 923	17 448 960	11 959 963

Coût travaux et études	EHPAD		USLD	
29 408 923	17 448 960		11 959 963	
Subvention CdC	4 000 000	22,92 %	4 000 000	33,44 %
Subvention ARS PAI	8 000 000	45,85 %		
Cession Ancien Hôpital	2 040 037	11,69 %	7 959 963	66,56 %
Emprunt	3 408 923	19,54 %		

Subvention CdC	Subvention Collectivité de Corse	Coût opération TTC	
Etudes	200 000 €	3 462 806 €	5,78 %
Travaux + provisions + divers	7 800 000 €	25 946 117 €	27,91 %
Participation de la Collectivité de Corse	8 000 000 €	29 408 923 €	27,20 %

Participation de la Collectivité de Corse au titre du Plan de soutien à l'Investissement :

La participation de la Collectivité de Corse reste conditionnée à la transmission des documents complémentaires demandés à l'établissement afin de permettre à l'autorité de tutelle de vérifier la capacité de l'établissement au titre de son budget d'exploitation à présenter une copie de retour progressif à l'équilibre et à minima d'une trajectoire financière maîtrisée, notamment au regard de l'impact sur le prix de journée.

Il est rappelé que le dispositif de soutien massif à l'investissement en faveur des établissements et services du médico-social, est un dispositif récent adopté par la Collectivité en juillet 2022 (plan de soutien à l'investissement PSI) afin de répondre aux enjeux très forts liés la modernisation du parc des établissements du médico-social et pouvoir répondre à la qualité de prise en charge des personnes âgées et personnes handicapées.

Aussi, ce plan de soutien à l'investissement, mesure nouvelle de la Direction de l'autonomie, vient impacter de façon significative le budget investissement de la Direction de l'Autonomie à laquelle il a été alloué car précédemment il n'existait aucune mesure similaire en investissement.

Il est donc proposé :

- De délivrer un accord à la participation de la Collectivité de Corse, à hauteur de 8 M€ pour la reconstruction de l'EHPAD et USLD Eugénie du Centre Hospitalier d'Aiacciu, dans le cadre de l'application de la délibération du Conseil Départemental de Corse-du-Sud n° 2017-101 du 16 octobre 2017 ;
- D'autoriser l'affectation de l'autorisation de programme votée au titre du budget supplémentaire sur le programme 5135 ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.